A r r ê t c i v i l

Audience publique du mercredi, sept décembre deux mille onze

Numéro 37017 du rôle

Composition :

Edmée CONZEMIUS, président,
Marc KERSCHEN, premier conseiller,
Camille HOFFMANN, premier conseiller,
Antoinette PASCUCCI, greffier.

E n t r e :

A

appelante aux termes d'un exploit de l'huissier de justice Roland FUNK de Luxembourg du 18/01/2011,

comparant par Maître Josette ELVINGER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

e t :

B,

intimé aux fins du prédit exploit FUNK,

comparant par Maître Gaston VOGEL, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L A C O U R D ' A P P E L :

Par jugement rendu contradictoirement le 25 novembre 2010, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg a statué sur les difficultés de liquidation de leur communauté de biens des parties A et B.

Ce jugement a été entrepris par A selon exploit d'huissier du 18 janvier 2011. B a relevé appel incident selon conclusions notifiées le 27 avril 2011.

Les deux parties se sont désistées de leurs recours le 9 novembre 2011 à la suite d'un arrangement transactionnel signé par elles.

Les actes portent la mention "Bon pour désistement d'instance" suivie de la signature des parties.

Il y a lieu de faire droit au désistement d'instance.

P A R C E S M O T I F S :

la Cour d'appel, première chambre, siégeant en matière civile, statuant contradictoirement entre parties,

donne acte aux parties de leurs déclarations de désistement d'instance,

décrète ce désistement aux conséquences de droit,

fait masse des dépens de l'instance abandonnée et des dépens du présent arrêt et les impose pour moitié à chacune des parties litigantes.

La lecture du présent arrêt a été faite en la prédite audience publique par Edmée CONZEMIUS, présidente de chambre, en présence d'Antoinette PASCUCCI, greffier.